



1ST SESSION, 39TH LEGISLATURE, ONTARIO
58 ELIZABETH II, 2009

1^{re} SESSION, 39^e LÉGISLATURE, ONTARIO
58 ELIZABETH II, 2009

Bill 192

Projet de loi 192

**An Act to proclaim
June 24 in each year as
St. John Ambulance Day**

**Loi proclamant
le 24 juin de chaque année
Jour d'Ambulance Saint-Jean**

Ms Jaczek

M^{me} Jaczek

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading June 2, 2009
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 2 juin 2009
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



**An Act to proclaim
June 24 in each year as
St. John Ambulance Day**

**Loi proclamant
le 24 juin de chaque année
Jour d'Ambulance Saint-Jean**

Preamble

The Most Venerable Order of the Hospital of St. John of Jerusalem, familiarly known as St. John Ambulance, is a worldwide, non-denominational, charitable organization dedicated to the service of others. Its roots date back to the 11th century, and the organization and its volunteers have been serving Ontario communities since the inaugural first aid course in 1884 in Kingston.

It is fitting to name June 24 in each year to commemorate St. John Ambulance and its over 125 years of service to Ontarians as it continues to pursue its mission statement: To enable Canadians to improve their health, safety and quality of life by providing training and community service.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

St. John Ambulance Day

1. June 24 in each year is proclaimed as St. John Ambulance Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *St. John Ambulance Day Act, 2009*.

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims June 24 in each year as St. John Ambulance Day.

Préambule

L'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, appelé communément Ambulance Saint-Jean, est un organisme de bienfaisance non confessionnel international qui est dédié au service des autres. Ses racines remontent au 11^e siècle et l'organisme ainsi que ses bénévoles oeuvrent au sein des collectivités ontariennes depuis que son cours inaugural de secourisme a été donné en 1884 à Kingston.

Il convient de commémorer, le 24 juin de chaque année, Ambulance Saint-Jean et ses 125 ans et plus de service auprès des Ontariennes et des Ontariens dans la poursuite de sa mission : permettre aux Canadiens d'améliorer leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie en leur offrant des cours de formation et des services communautaires.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour d'Ambulance Saint-Jean

1. Le 24 juin de chaque année est proclamé Jour d'Ambulance Saint-Jean.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2009 sur le Jour d'Ambulance Saint-Jean*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 24 juin de chaque année Jour d'Ambulance Saint-Jean.